

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1757

présenté par
M. Cordier et M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de cet alinéa 21 laisse entrevoir la légalisation de la technique ROPA qui permet à deux femmes en couple de partager le parcours de Fécondation In Vitro. Une des deux sera la mère génétique, qui apporte son ovule, et l'autre sera la mère biologique, qui porte à terme la grossesse.

La ROPA est une forme de gestation pour autrui qui crée une situation troublante pour l'enfant qui ne pourra pas se repérer entre deux femmes dont il devient impossible de dire laquelle est la mère.

Il convient donc de supprimer cet alinéa.